



Wallonie

Beyne-Heusay

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame KASONGO - MUSELA demeurant Rue de la Paix 11 à 4610 BEYNE-HEUSAY.

Le terrain concerné est situé Rue de la Paix, 11 à 4610 BEYNE-HEUSAY et cadastré division 1, section A n°340M, 340N.

Le projet consiste en l'agrandissement d'une maison :

- extension destinée à agrandir les espaces de vie
- exhaussement du corps de logis principal afin d'accueillir 4 chambres
- volume principal prolongé et rehaussé couvert par une toiture à 2 versants en tuiles de ton gris anthracite
- parement en enduit blanc avec soubassement enduit de ton gris foncé

Une annonce est organisée à l'initiative du Collège communal au vu de l'éloignement du projet par rapport à l'alignement et par rapport aux constructions voisines.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous au 04/355.81.62** durant les jours ouvrables de 8h00 à 16h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Avenue de la Gare 68, 4610 BEYNE-HEUSAY.

**Une partie des documents est consultable sur le site internet de l'administration communale de Beyne-Heusay.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Nathalie HOUBARD, téléphone : 04/355.81.62, mail : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be), dont les bureaux se trouvent : Service urbanisme, Avenue de la Gare, n°68, à 4610 Beyne-Heusay.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 15 novembre 2024 au 29 novembre 2024 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Avenue de la Gare 68 à 4610 BEYNE-HEUSAY ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@beyne-heusay.be](mailto:urbanisme@beyne-heusay.be)

PAR LE COLLEGE :

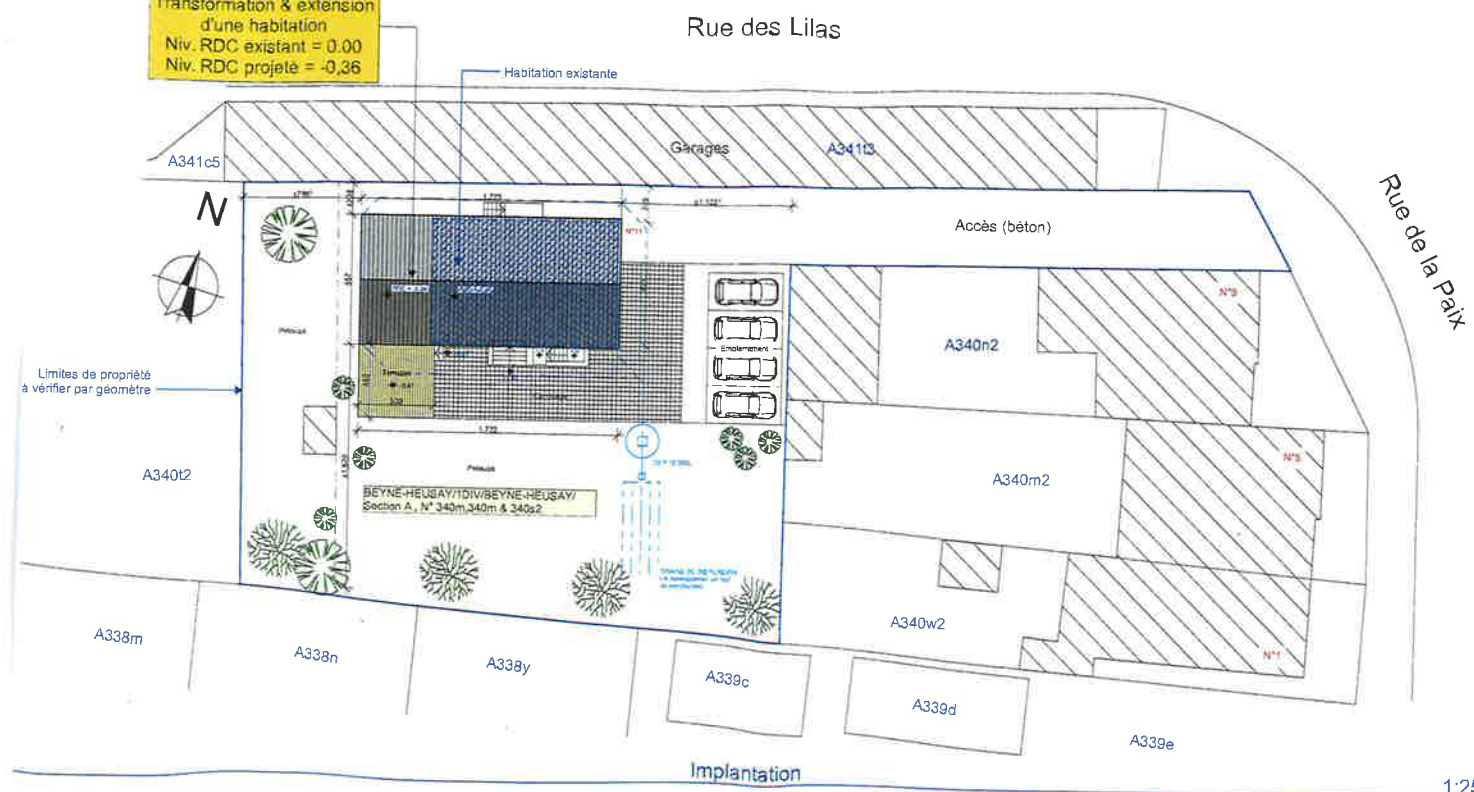
Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Marc HOTERMANS

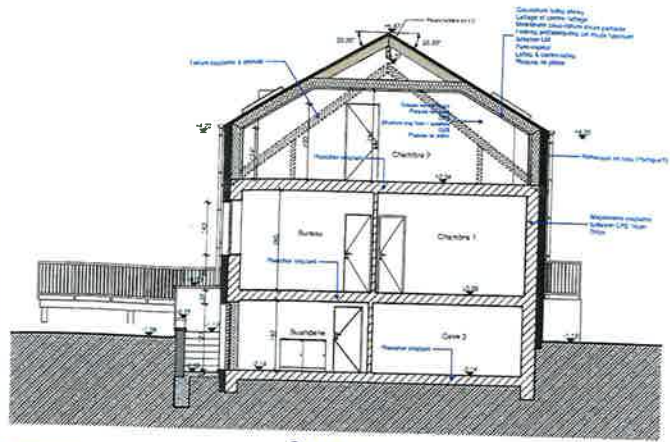
Didier HENROTTIN.

**Objet de la demande**  
 Transformation & extension  
 d'une habitation  
 Niv. RDC existant = 0.00  
 Niv. RDC projeté = -0.36

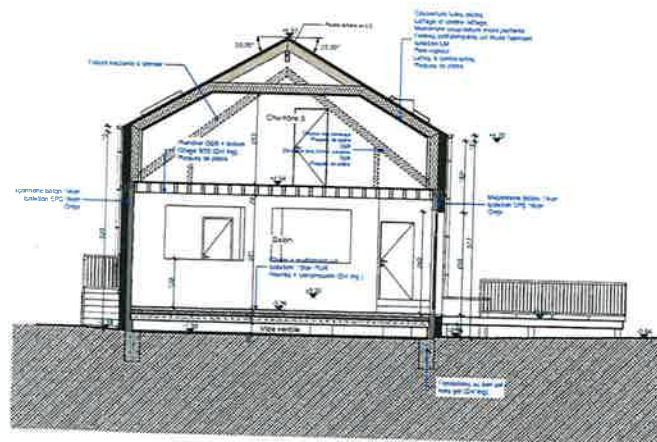


1:250

ARCH&plus



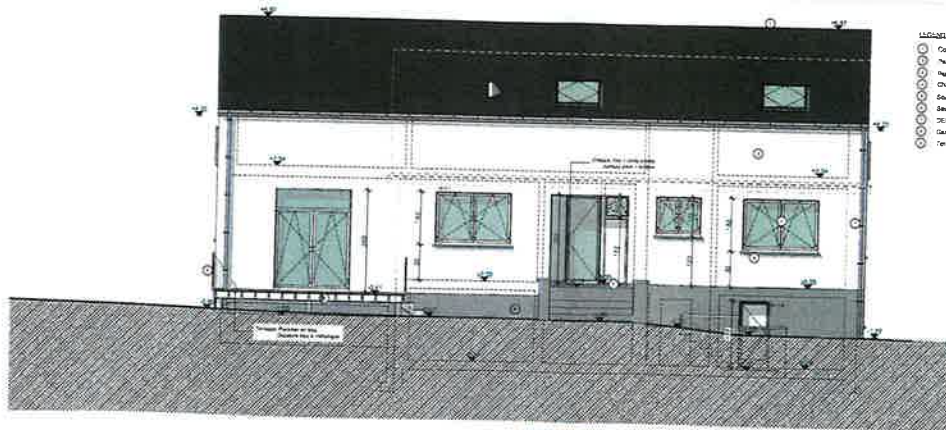
1:100



1:100

**Légende:**

- Maçonnerie existante
- Maçonnerie à construire
- A démolir
- Isolation rigide de type PU, EPS
- Isolation souple de type LV, LM
- Béton armé



- LÉGENDE DÉTAILLÉE**
- Couverture en tuiles plates grand format (ou grès anthracite)
  - "Pignon" (carré) sur charpente en bois massif ou grès
  - "Pignon" (carré) sur charpente en bois massif ou grès
  - Châssis en PVC ou bois
  - Scaux en bois massif
  - Scaux en bois massif
  - Scaux en bois massif
  - Scaux en bois massif
  - Scaux en bois massif
  - Scaux en bois massif

1:100

ARCH&plus